

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 janvier 2009

Convocation du 22 janvier 2009

Ordre du jour :

- Location logement communal
- Etude demandes de subventions 2009
- Indemnités horaires à verser au garde champêtre
- Proposition d'avancement de grade de Mr GOUSSERY
- Encaissement sinistre rue aux Anes
- Encaissement remboursement Internet
- Tarif des vacances municipales
- Point sur les dossiers en cours
- Informations diverses
- Questions diverses

-----  
Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO Maire,

Etaient présents: M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, Mme Catherine VIGNERON, M. François NOËL, M. Bernard LEBLANC, M. Mathieu PLAIT, M. Nicolas METTETAL, et M. Hugues SAULET

Absents: M<sup>lle</sup> Alexandra GUILOT, M. Romain JOLIVET

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA  
-----

### LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Une candidature a été reçue ; il s'agit de Mme Dorothee DEMARLE, domiciliée actuellement à AILLANT SUR THOLON (qui fut déjà locataire de ce logement)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires pour permettre la location du logement communal de type 4, à Mme Dorothee DEMARLE, moyennant un loyer mensuel de 300 € auquel s'ajoute un montant de charges de chauffage de 140 €/mois.

### ETUDE DEMANDES DE SUBVENTIONS - budget 2009

Pour permettre d'inscrire ces crédits au prochain budget, Mme le Maire propose d'étudier les attributions habituelles, sachant que toute autre demande pourra être étudiée en cours d'année.

Nom des associations ou organismes	Rappel subvention 2008	Vote subvention 2009
A.D.M.R. d'AILLANT sur THOLON	450.00 €	450.00 €
LISONNS Ass. gestion bibliothèque	700.00 €	700.00 €
Club des Toujours Jeunes (pour animation 13 juillet)	230.00 €	230.00 €
C.R.A.C. (pour animation fête juillet)	230.00 €	230.00 €

AILLANT SPORT FOOTBALL	30.00 € / enfant + subv. exceptionnelle 320.00 €	30.00 €/enfant (attendre liste )
TENNIS CLUB AILLANT	30.00 €/enfant	30.00 €/enfant (attendre liste)
MAXIME + Auxerre	80.00 €	80.00 €
ADAVIRS Auxerre (Ass . d'aide aux victimes )	50.00 €	50.00 €
MAILLON 89 (anciens alcooliques)	75.00 €	75.00 €
RESTOS du COEUR	75.00 €	75.00 E
AIDES 89	100.00 €	100.00 €
Institut Chiens d'Aveugles	80.00 €	80.00 €
PRESENCE (Joigny)	100.00 €	100.00 €
SIIS de ST MAURICE LE VIEIL Syndicat scolaire (subvention pour les écoles)	533.75 € (305€/classe x 7 classes répartis sur 4 communes)	610.00 € (305 € / classe x 8 classes répartis sur 4 communes)

#### INDEMNITE HORAIRE A VERSER AU GARDE CHAMPETRE

Comme chaque année le Conseil est amené à fixer l'indemnité annuelle due à l'Agent Technique communal « dument assermenté pour assurer les fonctions de garde de champêtre »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** comme suit l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'Agent Technique Communal assermenté pour assumer les fonctions de « garde champêtre » au titre des heures qu'il peut être amené à effectuer pour travaux supplémentaires dans l'exercice de cette fonction (que ce soit durant ses horaires ou en dehors de ses horaires de travail hebdomadaire)

GRADE	EFFECTIF REEL	NOMBRE DE BENEFICIAIRE	CREDIT GLOBAL ANNUEL
Agent Technique Principal assurant les fonctions de garde champêtre	1	1	2 600.00 €

(ce qui représente 14h00/mois au lieu des 12h00 fixées l'année passée)

#### PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE DE Mr GOUSSERY

L'avancement de grade permet à un agent d'accéder à un grade supérieur du même cadre d'emploi ; il est subordonné à la condition d'âge, d'ancienneté, voire quelquefois d'examens professionnels et au niveau de la Collectivité à des conditions de quota.

Le Conseil Municipal, reconnaissant les qualités indéniables de Mr GOUSSERY, tant sur ses connaissances et qualités professionnelles que sur sa ponctualité, son assiduité et ses prises d'initiatives, est unanime pour lui attribuer cette nomination,

ACCEPTÉ de permettre à Mr GOUSSERY de pouvoir bénéficier au 1<sup>er</sup> mars 2009, d'une promotion et passer de « adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe » à « adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe ».

ET DECIDE de créer le poste « d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet.

ET CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires

#### ENCAISSEMENT SINISTRE RUE AUX ANES

La réparation du sinistre rue aux Anes « remplacement du candélabre » détérioré sera finalement réalisé dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février.

Le Conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CHARGE le maire d'encaisser le remboursement reçu de la Sté MMA d'un montant de 1 205.57 €

#### ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT INTERNET

L'installation d'un « routeur » sur la connexion internet du secrétariat de mairie a permis le raccordement du matériel de l'école maternelle : l'avantage de ce système permet de ne plus payer deux abonnements internet mais un seul .

Le contrat résilié de l'école fait apparaître un solde en notre faveur de 10.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE le maire d'encaisser cette somme sur le budget communal 2009.

#### TARIFS VACATIONS MUNICIPALES

Une réforme opérée sur la législation funéraire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, oblige la commune à revoir le tarif de ses vacations municipales qui s'élèvent aujourd'hui à 16.00 €

On entend par « vacation municipale » la surveillance obligatoire effectuée (soit par le Maire, les Adjoints ou le Garde Champêtre) lors de certaines opérations funéraires telles que :

- Le transport de corps hors de la commune de décès
  - Les opérations d'exhumations, de translation et de ré-exhumation des restes mortels,
- Le montant unitaire des vacations funéraires devra désormais s'établir entre 20.00 et 25.00 € - chaque conseil municipal devant fixer le montant de ces vacations dans le respect du plancher et du plafond fixé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif des vacations municipales à la somme de 20.00 €

#### POINT SUR LES DOSSIER EN COURS

Travaux salle de repos de la maternelle : la réunion de lancement de chantier a eu lieu le lundi 19 janvier dernier ; toutes les entreprises étaient présentes.

L'entreprise TAFFINEAU a commencé ses travaux de gros œuvre ; le chantier est suivi par Mr KAOUA qui en donnera un compte-rendu à chaque réunion de conseil

Carte communale : la digitalisation du plan cadastral devrait être réalisée courant février - dès obtention de ces éléments, contact sera pris avec la DDE pour la réalisation du document d'urbanisme.

Opération cœur de village + : l'architecte désigné dans ce dossier sera contacté pour savoir ou est le dossier de rendu d'étude.

Z.D.E. : (zone de développement éolien) une enquête a été distribuée dans chaque foyer cette semaine : les retours devront se faire rapidement en mairie pour permettre au Cabinet, chargé de ce dossier, d'en dresser le bilan.

Permis de construire des éoliennes : pas de nouvelles - le projet sur VILLEMER/EPI NEAU et CHARMOY plus avancé, ouvre une enquête publique du 16 Février au 31 mars inclus, dans les trois communes concernées (les formalités sont affichées sur le panneau communal devant la mairie)

Projet du Roncemay - pas de nouvelles

## INFORMATIONS DIVERSES

Travaux voirie : la commission voirie accompagnée de Mr ALVES, s'est réunie mercredi pour recenser les travaux routiers ; une estimation de prix sera présentée ultérieurement au Conseil qui décidera de ceux à exécuter sur le budget 2009.

1°- recensement des voies communales, sur l'ensemble du territoire, nécessitant une intervention ; réparation et/ou enduit. Le rue Pasteur et la Rue Taupine « réparées » en 2008 ont été correctement faites : selon Mr ALVES une seconde couche d'enduit est nécessaire pour « bloquer » le revêtement.

2°- Route de Monchardon : un ancien trottoir bordé de silex, au droit de la propriété de Mr HEDOT, présente un danger, tant pour les véhicules de toutes sortes que pour les piétons. Les silex devront être retirés et les deux soupiraux existants protégés des eaux pluviales (autorisation à demander au Conseil Général -puisque voie départementale- avant d'entamer les travaux)

3°- Rue de la Gare : la route s'affaisse de plus en plus à cause du fossé (côté numéros impairs) et crée des ornières dangereuses ; des buses annelées pourraient être posées sur une longueur partant depuis le point le plus haut jusqu'au chemin du tacot avec la mise en place d'une grille collecteur pour les eaux pluviales au départ de la buse et au point le plus bas. Réfection et consolidation des entrées existantes - une participation pourra être demandée aux riverains. (là aussi l'aval du Conseil Général est nécessaire).

4°- Curage de buses : prévoir de faire déboucher les deux buses du Chemin du Tacot - voir si d'autres éléments à curer sur le territoire.

Séance levée à 21h15

# **INFORMATIONS DIVERSES**

- - - - -

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

## **TARIFS PASSEPORTS**

**88 €** pour une personne majeure

**44 €** pour une personne de 15 ans et +

**19 €** pour une personne mineure de moins de 15 ans

**CES TARIFS SERONT REVUS DES LA MISE EN PLACE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE QUI DEVRAIT AVOIR LIEU DANS LES PROCHAINS MOIS**

## **CARTES D' IDENTITE**

DES LORS QUE L'ANCIENNE CARTE D'IDENTITE  
NE SERA PAS JOINTE AU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

**UN DROIT DE TIMBRE DE 25 € SERA EXIGÉ**

(et quelle que soit la raison de la non production de l'ancienne carte)

- - - - -

## **ENQUETE « Z.D.E. »**

N'oubliez pas de déposer avant le 15 février prochain,  
le questionnaire du Bureau d'Etude BIOTOPE  
vous permettant de donner votre avis vis-à-vis du développement de  
l'éolien

- - - - -

## **DATES à RETENIR**

Samedi 7 mars : concours de belote du Club des Toujours Jeunes  
Samedi 14 mars : assemblée générale du Club des Toujours Jeunes  
Jeudi 19 mars : commémoration de la fin de la guerre d'ALGERIE  
Samedi 21 mars : thé dansant organisé par LIONS